



CSA National du 13 juin : JOP/Mesure d'Insertion Educatif/Formation On ne combat pas des idées en les récupérant !

Ce CSA s'ouvre dans un contexte d'ascension de l'extrême droite à l'issue des élections européennes. Il est également marqué par la décision de la dissolution de l'Assemblée Nationale, qui lui offre au pire moment, un accès direct au pouvoir parlementaire national. C'est une crise majeure qui ne laisse qu'une temporalité contrainte aux forces progressistes pour offrir une alternative crédible à des politiques violentes et xénophobes qui prônent la préférence nationale. Le SNPES PJJ FSU s'est toujours opposé aux idées de l'extrême-droite. Nous ne nous résignerons pas à attendre que d'aucun.es s'organisent et invitons toutes et tous les travailleur.ses à se mobiliser dès aujourd'hui, pour soutenir le projet d'un front populaire large, progressiste s'opposant aux forces réactionnaires qui s'unissent contre les valeurs universalistes de la république et contre les intérêts moraux et matériels des travailleurs et des travailleuses.

Notre syndicat porte une analyse particulièrement critique de l'action des gouvernements macronistes qui n'ont eu de cesse d'entretenir une porosité avec les idées d'extrême droite, menant un projet de loi immigration, réprimant les forces sociales progressistes, restreignant les libertés civiles, portant des politiques d'austérité, néolibérales et antisociales (recul de l'âge de la retraite,...) et organisant la casse du service public au bénéfice d'intérêts privés.

En cela, ils ont banalisé le champ des idées de l'extrême droite en ciblant l'ensemble des minorités désignées responsables plutôt que de remettre en cause l'inégale répartition des richesses et les fortunes qui se sont amoncelées, nourries par les superprofits des profiteurs de crise (sanitaires, sociales, économiques et notamment énergétiques). Cette alliance implicite pour préserver les intérêts d'une fraction congrue de la population se traduit aujourd'hui par un renforcement des forces réactionnaires et une destruction des collectifs de lutte. Ce résultat est l'échec criant de cette politique de mépris social qui se veut agressive à l'égard des pauvres et permissive avec les puissant.es.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse n'est pas en reste des politiques antisociales comme en témoigne l'ordre du jour de ce CSA. La Mesure « d'inintérêt » éducatif n'est que la partie visible (et presque inoffensive au regard du reste des dispositifs évoqués) d'un programme d'instrumentalisation de la justice des enfants qui tend à faire miroiter un « péril jeune » sur le versant pénal, pour ne pas répondre à la crise majeure que rencontre la protection de l'enfance à titre civil. Ces déclarations oublient que ce sont les mêmes jeunes qui traversent des parcours chaotiques au civil avant d'être pris en charge dans le cadre pénal.

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire**
54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com





Mais une fois de plus, il est plus simple de stigmatiser des enfants qui ne peuvent se défendre que de donner des moyens pour leur éducation

Cette réalité transcende le champ lexical belliqueux du gouvernement, emprunté à loisir à l'extrême droite lorsqu'il s'agit de mener une politique de « choc » à l'éducation nationale, pour une éducation différenciée et stigmatisante. La MIE (mesure d'intérêt éducatif) reprend implicitement cette idée, notamment au regard de la note de cadrage de la DPJJ qui souhaite systématiser une lettre invitant les parents à indiquer le suivi pénal de leur enfant à son établissement scolaire.

Outre l'attaque portée aux prérogatives des professionnel.les éducatif.ves qui sont celles et ceux les plus à même d'individualiser au plus proche des besoins de chaque jeune la nécessité d'informer son établissement scolaire, c'est une stigmatisation supplémentaire à porter pour les enfants dans un parcours scolaire parfois complexe. Nous demandons à la PJJ de retirer cette lettre et de laisser les professionnel.les adapter leur intervention aux besoins des enfants et adolescent.es.

Également à l'ordre du jour de ce CSA, l'administration souhaite aborder « pour information » l'organisation des JOP. Nous n'avons eu de cesse d'alerter sur le manque d'anticipation et d'organisation de cet événement. En effet, après un premier groupe de travail début 2024, le dialogue social a été rompu après le départ du directeur adjoint de la PJJ qui portait ce dossier.

Aucune note de cadrage nationale n'a été portée par la DPJJ et seul le CSA Ile de France-Outre-Mers a daigné solliciter l'avis des organisations syndicales dans l'écriture d'une note organisationnelle vis-à-vis de laquelle le SNPES-PJJ/FSU s'est opposé et une note sur les missions pour laquelle nous nous sommes abstenus. Les quelques autres CSA régionaux n'ont proposé que des points d'information, indiquant les dispositions entérinées, et ce, sans véritable concertation avec les organisations syndicales.

Le SDRHRS/PJJ nous a confirmé la pleine autorité de chaque région à organiser le dispositif souhaité. Ainsi, certains territoires ruraux, qui n'accueillent aucune épreuve olympique, voient leurs organisations de service contraintes sur une période plus longue de ce qui déjà prévu par le CSA IDF, pourtant hôte de la majeure partie de cet événement.

La DPJJ témoigne une fois de plus qu'elle délègue toute responsabilité à des échelons hiérarchiques intermédiaires, sans moyens supplémentaires. Ce management par objectifs, inspiré de l'Auftragstakt (la tactique par objectif), est héritier des méthodes employées dans des entreprises comme Aldi etc. Johann Chapoutot, professeur d'Histoire contemporaine, a rappelé que ces théories sont directement inspirées par un théoricien du management des administrations publiques allemandes et membre dirigeant du parti nazi

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com





entre 1935 et 1945. Il enseignera cette méthode après la guerre, en 1956, comme formateur de chefs d'entreprise et d'administrations en Allemagne.

Cette méthode a une application d'autant plus dangereuse au sein des administrations publiques qu'elle ne s'attache pas à la qualité des moyens déployés au service des publics, mais au fait de remplir des objectifs comptables, les plus économiques possible, indépendamment des méthodes employées. Si l'administration ne reconnaît pas les pratiques employées, elle y incite ses subordonné.es, faute de moyens suffisants pour parvenir aux objectifs. Le SNPES-PJJ/FSU dénonce ces méthodes qui entraînent des traitements différenciés entre les personnels, un management de terrain autoritaire, ainsi que des dérives inquiétantes. Il exige de l'administration un cadre national et éthique des JOP. Dans le contexte actuel, la mise en place de ce fonctionnement est particulièrement inquiétante, l'extrême droite est aux portes du pouvoir !

Par ailleurs, nous condamnons avec force les consignes de l'administration qui consistent à établir des listes de « jeunes à risque » pour le JOP, tout comme les critères de sélection des adolescent.es pour assister aux épreuves, en application d'une politique du tri au mérite. Ce sont ces pratiques qui déroulent le tapis rouge aux idées réactionnaires et discriminantes.

Concernant le sujet de la formation, nous vous communiquerons une motion signée de notre section stagiaires éducateur.trices en formation statutaire qui décrit avec justesse les effets néfastes du passage de la formation de 24 à 18 mois. Par ailleurs, nous constatons une fois de plus l'absence de propositions de formations pour les catégories C, notamment des personnels administratif.ves.

Enfin, dans un contexte d'urgence et de crise majeure qui se profile, alors qu'une force politique réactionnaire est aux portes du pouvoir, quel est le sens de siéger à un comité social d'administration qui nous permet uniquement de commenter des décisions déjà entérinées (MIE, JOP, etc.) ? Le SNPES PJJ FSU ne siégera pas à ce CSA, car pour nous, aujourd'hui, l'urgence est à la mobilisation et au combat contre l'extrême-droite et le danger qu'elle représente. En tant qu'organisation syndicale et en tant que représentant.es des personnels de la PJJ, nous prenons nos responsabilités face à ce moment historique et appelons tou.tes nos collègues à participer aux mobilisations de ce week-end et celles qui suivront jusqu'aux législatives. L'heure est grave.

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse - Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre sec – 75 001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49- <https://snpespjj.fsu.fr>/Mail : snpes.pjj.fsu@mailo.com

